

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09 mars 2023**

Objet : Contractualisation de gré à gré d'IRU NetCity Infra par DORSAL auprès de NATHD pour le Département de la Corrèze

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à quatorze heures et trente minutes, le bureau du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-huit février 2023, se réunit en session ordinaire, en salle Lac de Vassivière, au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 19 – 43 voix

Présents : 13 (dont 1 procuration) – 29 voix

Votants : 13 Pour soit 29 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 1 voix - Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 5 voix – 2 ^{ème} VP – PRESENTIEL	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 5 voix – 3 ^{ème} VP - PRESENTIEL	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 1 voix – 5 ^{ème} VP – PRESENTIEL	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 ^{ème} VP – VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 ^{ème} VP – PRESENTIEL	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Camille CARCAT - 1 voix – PRESENTIEL	Vice-Président CC Creuse en Marche
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO	Vice-Président de la CC de Noblat
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – (procuration donnée à Mr Bernardie)	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Albin FREYCHET – 5 voix – PRESENTIEL	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Mathieu HAZOUARD – 5 voix – PRESENTIEL	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François VINCENT – 5 voix – 1 ^{er} VP	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 5 voix – 4 ^{ème} VP	Vice-Président Département Haute-Vienne
Mr Pierre CHEVALIER – 1 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mr Francis COMBY – 1 voix	Président CC Pays Lubersac Pompadour
Mme Sarah GENTIL – 1 voix	Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Confluence



Le Département de la Corrèze a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité d'acquérir des droits d'usage exclusif de fibre optique noire (FON) pour l'exploitation d'un réseau fibre départemental spécifique aux sites départementaux.

Le syndicat mixte contractualisera, de gré à gré, auprès de son délégataire NATHD, pour le service NetCity Infra, pour 18 sites départementaux tel que listés ci-après :

- **Domaine de Sédière**
- **Maison du Département et de Services au public de Beaulieu**
- **Maison du Département et de Services au public de Beynat**
- **Maison du Département et de Services au public d'Eygurande**
- **Maison du Département et de Services au public de Mercoeur**
- **Maison du Département et de Services au public de Sornac**
- **Maison du Département et de Services au public de St privat**
- **Maison Solidarité Départementale d'Argentat**
- **Maison Solidarité Départementale de Bort les Orgues**
- **Maison Solidarité Départementale de Juillac**
- **Maison Solidarité Départementale de Meymac**
- **Maison Solidarité Départementale de Meyssac**
- **Maison Solidarité Départementale d'Egletons**
- **Maison Solidarité Départementale d'Ussel**
- **Maison Solidarité Départementale d'Uzerche**
- **Centre de Santé de Meymac**
- **Centre de Santé de Neuvic**
- **Centre de Santé de Treignac**

Par convention, DORSAL octroiera gracieusement ces droits d'usage ainsi acquis au Département de la Corrèze.



Le montant total de souscription de ces droits d'usage s'élève à 121 500 € HT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
DEPARTEMENT CORREZE	121 500 € HT	100,00%
TOTAL	121 500 € HT	100%

Opération réalisée sur le Budget Annexe Corrèze.

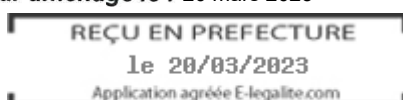
Après avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité :

- *d'autoriser la mise en œuvre de cette nouvelle opération,*
- *d'accepter le plan de financement de cette opération tel que détaillé ci-dessus,*
- *d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.*

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 20 mars 2023



BUREAU 24 - N°34